



Appel à projet

Soutien à la réalisation de projets concrets de toitures potagères en ville de Lausanne

Organisateur : le Service des parcs et domaines (SPADOM) de la Ville de Lausanne

1. Préambule :

Dans le cadre du préavis n° 2018/09 « Des balcons aux champs », la Municipalité offre son soutien à différents projets d'agriculture urbaine visant, entre autre, à étendre la surface cultivée en agriculture biologique à disposition des habitants.

Cet appel à projet vise à soutenir des projets en toitures.

Le présent appel à projet ne constitue pas un document contractuel et n'est pas assujéti à la législation applicable aux marchés publics. Les informations fournies sont communiquées avec les réserves d'usage.

2. Objet de l'appel à candidature :

Le présent appel à candidature soutient la création de toitures potagères en ville de Lausanne. Il s'adresse aux propriétaires fonciers, régies, associations ou quiconque peut proposer un projet de toiture potagère. Ces projets peuvent prendre différentes formes, par exemple des bacs ou des plantations dans un substrat ad hoc directement posé sur la toiture. Il n'y a pas de modèle prédéfini. Le type de toiture est aussi variable : toit plat, toit de garage, structure semi enterrée, etc.

L'ensemble des prérequis sont les suivants :

- le bâtiment concerné par le projet doit être sur la commune de Lausanne ;
- la toiture doit être accessible ;
- la capacité structurelle du bâtiment à supporter le projet de jardin doit être vérifiée ;
- le propriétaire du bâtiment doit avoir donné son accord écrit à la réalisation du projet ;
- si elle ne l'est pas déjà, la toiture devra être sécurisée ;
- l'exploitation du potager devra se faire de manière biologique ;
- les autorisations devront être obtenues et la réalisation du projet devra démarrer avant décembre 2021.

3. Engagement de l'organisateur :

L'enveloppe globale s'élève à CHF 150'000.-. Cette somme sera répartie en fonction des projets présentés. Un budget global du projet doit être présenté avec la somme demandée à la Ville et présenter les co-financements / fonds-propres.

L'organisateur s'engage auprès des candidat·e·s à :

- traiter de manière confidentielle toutes les informations et les documents portés à sa connaissance durant la procédure. Font exception les renseignements qui doivent être publiés lors de l'adjudication ;
- organiser la procédure avec un esprit d'équité, d'impartialité, et de loyauté ;
- garantir un déroulement optimal de la procédure.

En outre, les membres du groupe d'expert·e·s ne sont pas admis à participer au concours.

4. Délai de transmission des candidatures

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le lundi 31 mai 2021.

5. Revue, évaluation et choix

Les candidatures seront revues et évaluées par un groupe d'expert·e·s sélectionné·e·s par le SPADOM de la Ville de Lausanne et les projets lauréats seront choisis par la Direction du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

Les porteur·euse·s de projets sélectionnés seront contacté·e·s rapidement afin de commencer la réalisation dès que possible.

En sus des prérequis mentionnés à l'article 2, les évaluations se baseront également sur les critères suivants :

- la pérennité du projet ;
- ses aspects sociaux, le nombre de cultivateurs touchés, son rayonnement potentiel.

6. Liste des documents à fournir :

Les candidat·e·s devront envoyer :

- une description du projet notamment :
 - l'accord du propriétaire ;
 - une attestation sur l'honneur attestant que le potager sera exploité de façon biologique ;
 - une description détaillée du financement du projet ;
- dans le cadre d'un projet porté par une association ou d'une coopérative : une copie de leur charte et statuts.

7. Engagement des lauréat·e·s

Les candidat·e·s s'engagent à :

- avoir les compétences requises et peuvent justifier des compétences et de l'expérience nécessaires ;
- exploiter leur toiture potagère de manière biologique ;
- fournir une attestation d'ingénieur qui certifie la capacité de portance du bâtiment en adéquation avec le projet.

8. Attribution et suivi des lauréat·e·s

- Le montant du prix doit être strictement affecté à la réalisation du projet choisi.
- En cas de non-respect des critères qui ont présidé à l'attribution des prix, de l'accord de financement et des termes du présent appel à projet, la Ville de Lausanne se réserve la

possibilité de prendre toutes les mesures qu'elle jugera nécessaires, telle qu'exiger la restitution du prix.

- Il n'y a pas de droit au prix et aucun recours ne peut être formé contre la décision de la Ville de Lausanne.

9. Mode de transmission des questions et réponses :

Les questions seront à adresser à M. Varadi, du SPADOM, au 021 315 42 82.

10. Mode de transmission des dossiers :

Les dossiers devront être envoyés au Service des parcs et domaines, avenue du Chablais 46 1007 Lausanne ou par courriel à parcs.domaines@lausanne.ch.

11. Communication

Le SPADOM assure la communication de cet appel à projet. Le(s) lauréat.e.(s) devront présenter leur projet avec le signe « agriculture urbaine » de la Ville de Lausanne et s'engagent à assurer l'accessibilité du site au minimum lors de la présentation des projets lauréats.